

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION 22/10/2021	L'an deux mille vingt et un, Mardi 26 Octobre à 20 h 00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, S'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire
DATE DE PUBLICATION 28/10/2021	Étaient présents : MM. Stéphanie LOURTIL, Alain CAILLIOT, Jennifer ALVES DA CUNHA, Sabina BECK, Philippe CORTES, Jean-Pierre GUILLEMOT, Denis LAZAROFF, Patrick MADI, Julie MARCQ-VADAINÉ, Séverine PERRIER, Antoine TRAINÉAU.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE PRÉSENTS VOTANTS	Absents excusés : Vanessa LEGAIGNEUR, ayant donné pouvoir à Stéphanie LOURTIL Manuel BATAILLE <p style="text-align: center;">Formant la majorité du conseil en exercice.</p> SECRÉTAIRE : Stéphanie LOURTIL
14 12 13	

Ouverture de la séance à 20 h 00.

Un scrutin a eu lieu, Stéphanie LOURTIL est nommée secrétaire de séance.

Après l'envoi du compte-rendu de la dernière réunion en date des 28 Septembre 2021 à chaque élu, Robert de Kervéguen demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé.

Signature du procès-verbal du 28 Septembre 2021

Il est alors demandé à l'ensemble des conseillers municipaux de parapher et signer le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 28 Septembre 2021.

DÉLIBÉRATIONS

Gestion des appartements du 42 Rue Beaudouin par Loca'Rythm à compter du 1^{er} janvier **Délibération n° 2021_10_01 (rapporteur Stéphanie Lourtil)**

La Commune est propriétaire de 4 appartements au 42 Rue Beaudouin « ancienne gendarmerie »

Logement	Surface	Loyer actuel	Acompte charge
Rez-de-chaussée droit	33,271 m2	418,75 €	55,00 €
Rez-de-chaussée Gauche	39,819 m2	474,99 €	60,00 €
1 ^{er} étage	78,842 m2	658,27 €	100,00 €
2 ^{ème} étage	78,842 m2	658,27 €	125,00 €

Le répartiteur des charges pour le chauffage ayant pu être installé par une entreprise agréée et pour simplifier la gestion de ces logements, il est proposé au Conseil Municipal de confier leur gestion locative à Loca'Rythm, agence immobilière sous forme d'association à vocation sociale, qui se chargera :

- Des visites ;
- De la constitution des dossiers de solvabilité des candidats ;
- De conclure et signer les contrats de location ;
- Des états des lieux d'entrée et de sortie ;
- D'appeler et d'encaisser les loyers et dépôts de garantie ;
- De procéder à la révision annuelle des loyers.
- Dans la gestion locative, il y a aussi l'entretien et les réparations à la charge du propriétaire

Pour rappel « Loca'Rythm »

gère déjà les 5 appartements rénovés de la Gaudière (ancienne perception) et celui situé au-dessus de la poste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** de confier la gestion locative des logements du 42 Rue Beaudouin à l'agence « Loca'Rythm » pour une période limitée à 10 ans.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Cession au Département du Val d'Oise des lieudits « Les Roches » et « Le Pré du Grill »
Références cadastrales C 1176 – 1181 & 1182 d'une contenance totale de 3 274 m²
Délibération n° 2021_10_02 (rapporteur Robert de Kervéguen)

Le Département est intéressé par ces parcelles de terrain dans le cadre de la gestion des Espaces Naturels Sensibles du Vexin.

Une estimation des Domaines, sollicités par la Commune en Août 2020, a évalué ces lieudits à 6 548 € et a été acceptée par le Conseil Municipal en séance du 3 Novembre 2020.

Le Département a accepté cette estimation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer toute promesse de vente, acte administratif, notarial, ainsi que tout acte relatif à cette vente.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- **Réfection du mur de soutènement Rue Marie**
Le dossier de demande de subvention est à compléter pour la prochaine commission PNR de Mars 2022.
- **Droit de préemption communal sur les fonds de commerces**
Un projet de périmètre en centre bourg sera proposé par Madame Laage du Cabinet Hortésie courant Décembre.
L'objectif de ce droit de préemption qui sera proposé est de maintenir et protéger nos commerces de proximité qui sont indispensables à la vie quotidienne du village.

Régularisation de travaux 1 Impasse des Baunes

Suite à la déclaration de dossier de travaux incomplet, le propriétaire a rencontré sur place le Pôle Urbanisme la semaine du 12 Octobre.

Un rendez-vous est également prévu avec l'Architecte des Bâtiments de France le 9 Décembre avant de déposer le complément de dossier attendu par les services instructeurs.

- **Dossier d'arrêté de mise en péril maison 3 Rue des Saules**
L'entrepreneur mandaté par les propriétaires a transmis à la mairie une demande d'autorisation afin d'installer sur le domaine public un périmètre de protection du bâtiment.
Compte tenu de l'étroitesse de la rue, et de la sortie et entrée d'engins agricoles sur cette voie, Monsieur le maire souhaite s'assurer que cette demande d'autorisation ne gêne en rien la circulation. Un point de situation est donc à faire avec les intéressés avant toute autorisation.
- **Dossier d'arrêté de mise en péril 11 Rue de Rouen**
Un dossier de déclaration préalable de travaux doit être déposé en mairie d'ici quelques jours suite à l'entretien téléphonique de la société « Batrenov » et l'Architecte des Bâtiments de France, le premier projet ayant été rejeté.
- **Transport Transdev**
Compte tenu des difficultés rencontrés, Monsieur le maire indique qu'il a abordé le sujet au dernier conseil communautaire et plusieurs délégués ont confirmé qu'ils rencontraient les mêmes problèmes sur leurs communes. Le conseil régional a été saisi du sujet et s'est mobilisé afin d'apporter des solutions.
Il apparaît que depuis la situation s'est nettement améliorée et revenue quasi à la normale.
- **Projet de carrière (pour chevaux) et parc de loisirs et animaliers**
Monsieur le maire informe que la parcelle ZA n° 129 située chemin de Vernon avant la friche Auga qui appartenait au propriétaire de cette friche a été vendue.
Madame Audrey Jorelle et son mari ont deux projets sur cette parcelle.
- **Création d'une carrière liée à l'activité équestre du Centaure –**
Un dossier de travaux a été déposé en mairie le 17 Septembre pour création d'une carrière couverte liée à l'activité équestre: un dossier de travaux a été déposé en mairie le 17 septembre.
Parc de loisirs et animaliers : un rendez-vous a eu lieu en mairie avec les porteurs du projet accompagnés de leur architecte Monsieur Figea, le 4 Octobre dernier.
Monsieur le maire présente en séance l'avant-projet qui lui a été remis, il considère ce projet à la fois original et très intéressant et considère que ce serait un atout tant pour notre commune que pour le territoire de la C.C.V.C.
Il fait part à l'assemblée des remarques et points de vigilance qu'il a partagé avec les propriétaires et qu'il faudra lever
 - L'absence de stationnement au niveau de la carrière. Même s'il est prévu que les cavaliers stationnent leurs véhicules aux écuries, les accompagnateurs, parents, visiteurs seront tentés de se rendre directement à la carrière en voiture qui dans l'avant-projet se situe le long du chemin de Vernon. Compte tenu de la future déchetterie qui sera au bout du chemin de Vernon (SMIRTOM) le trafic routier va s'intensifier, il doit rester fluide et sécurisé et ne doit pas avoir des voitures stationnées sur le long des bordures du chemin.
 - Accessibilité du stationnement pour le parc de loisirs et animaliers
Elle est prévue au bout de la route du Bord'haut.
Compte tenu de l'étroitesse et de la rangée d'arbres (qui sont protégés au sens de l'article L 123 1 7° du code de l'urbanisme), bien s'assurer que les cars pourront y accéder et manœuvrer sans difficultés.
L'accès au stationnement est lui aussi protégés au sens de l'article L 123 1 7° (espaces arborés)
Emplacement de la collecte des ordures ménagères, et tri : les camions bennes doivent pouvoir se retourner sans à avoir à faire de marche arrière. Or la route du Bord'haut ne dispose pas de giratoire.
 Enfin, Monsieur le maire précise qu'il ne s'agit que d'un premier avant-projet et qu'une réunion est prévue d'être organisée avec Monsieur Bellon architecte des bâtiments de France.

Interventions des responsables des commissions municipales

- **Commission travaux** (rapporteur Patrick Madi)
 - . **Réfection des menuiseries extérieures des bâtiments communaux**
Les prix ont été maintenus sur les devis reçus de l'entreprise Garnier, malgré la hausse du coût des matières premières. Les travaux devraient commencer courant Janvier 2022.
 - . **De nouveaux essais d'éclairage ont été réalisés pour mise en valeur du clocher de l'église,**
sur 4 faces et jusqu'au coq. La commande a été passée, les travaux seront réalisés par notre responsable technique Jena Michel Maerten
 - . **Création d'un logement duplex Rue de la Vieille Côte :** un appel d'offres a été lancé. Monsieur Weckmann notre assistant à maîtrise d'ouvrage est dans l'attente des retours de consultations.
 - . **Eclairage public LED phase 3 :**
66 ampoules ont été changées en haut de la Gaudière. Les travaux se poursuivent.
 - . **Aire de jeu et parcours santé :** Un contrat de maintenance a été sollicité pour le contrôle et la réparation annuelle des installations. La société consultée n'a pas encore transmis sa proposition en mairie.
 - . **Restauration et mise en valeur du lavoir et son pédiluve :** une réunion sur place a eu lieu en présence de Monsieur le maire, Alain Cailliot et Monsieur Weckmann afin de présenter le projet.

Nous sommes désormais en attente du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la part de Monsieur Weckmann.
 - . **Réhabilitation de la Mairie :** une rencontre a eu lieu avec Monsieur Pons l'architecte. Un avant projet devrait être présenté pour la fin d'année
- **Voirie** (rapporteur Robert de Kervéguen)
 - . **Travaux Impasse du Cardinal**
La société Colas a achevé les travaux.
 - . **Marché voirie**
Suite à l'appel d'offres lancé par Monsieur Laage notre assistant à maîtrise d'ouvrage, la commission s'est réunie mercredi 6 Octobre.
Il a été procédé à l'ouverture des 3 propositions des sociétés Eiffage, Colas et Cochery.
L'analyse de Gilles Laage s'achève. Il reviendra ensuite à la commune de réunir la commission d'appel d'offres avant de soumettre son choix au conseil municipal.
- **Commission animation** (rapporteur Stéphanie Lourtil)
 - . **Commémoration du 11 Novembre :**
Stéphanie Lourtil rappelle que le rendez-vous est donné devant la mairie à 10h00 afin de procéder à une vente de « Bleuets » par les enfants. Une cérémonie religieuse sera organisée à 11h à l'église, puis le cortège se rendra au monument aux morts.
Un vin d'honneur sera ensuite servi à la salle des fêtes.
 - . **Téléthon :** le collège participera à cette organisation. Une vente de sapins aura lieu jusqu'au 4 Décembre, avec un retrait possible le 11 Décembre de 13h30 à 17h00.

. **Noël des enfants le 18 Décembre** : Le père Noël distribuera les cadeaux en calèche, comme l'an passé, avec un accompagnement musical.

Un concours de décorations de Noël aura lieu du 5 au 18 Décembre. Le jury sera composé d'anciens vainqueurs de 2020.

- **Commission information et communication** (rapporteur Jennifer Alves Da Cunha)

La rédaction des « Brèves de Novembre » s'achève. Elles seront transmises aux habitants vers le 15 Novembre.

La préparation des « Echos » est prévue début Novembre.

Il est envisagé de restructurer la méthode de communication avec la presse.

- **Commission scolaire** (rapporteur Séverine Perrier)

Une réunion entre parents et élus est prévue le 4 Novembre afin d'aborder les sujets à traiter au prochain conseil d'école du 9 Novembre.

Les cours de musique, anglais et sport pris en charge par la commune ont repris, à la satisfaction de tous.

Une nouvelle ATSEM, Madame Mottin, a été recrutée en remplacement de Madame Aurélie Sabathès qui a demandé sa mise en disponibilité. Elle prendra ses fonctions au 1^{er} Décembre.

Monsieur le maire tient à rappeler que Madame Aurélie Sabathès qu'il remercie pour son travail, n'a pas démissionné mais a demandé une disponibilité de trois ans.

Mesdames Toupin et Slézak ont également été recrutées pour une aide ponctuelle à l'école.

- **Centre Communal d'Action Social** (rapporteur Sabina Beck)

. **Un voyage au printemps** est envisagé.

. Une sortie à Amiens est prévue, afin de découvrir la cathédrale et les hortillonnages. Un déjeuner au restaurant ponctuera la journée.

Un devis relatif au transport et à la visite de la journée sera présenté au prochain conseil municipal.

. **Le déjeuner des Anciens aura lieu jeudi 18 Novembre**. Le CCAS est dans l'attente des inscriptions des participants.

. **Les colis de Noël seront distribués aux Aînés le 18 Décembre**, lors de la distribution des cadeaux par le Père Noël.

. **Un dossier d'aide sociale** a été réalisé pour une famille.

- **Commission Patrimoine – Environnement** (rapporteur Alain Cailliot)

. **Cimetière** :

Le monument aux morts fait l'objet d'une restauration, qui s'achèvera avant le 11 Novembre. De très anciennes concessions sont abandonnées. La société « Léon Noël » a fait un état des lieux afin d'établir un devis de sauvegarde des pierres lors de relèvement des sépultures.

. **Une demi-journée éco citoyenne** (nettoyage du village) est prévue le 12 Mars 2022.

. **Chemin de Vernon** : Monsieur Mauger se rendra sur place pour tracer le chemin à 5 m sur la partie manquante.

. Le **Projet de « Journée écocitoyenne »** reste à définir, des « **Journées du Patrimoine** » sont envisagées sur le site géologique de la carrière Vigny-Longuesse.

. **L'Assaurev, en partenariat avec la mairie de Vigny et la Fondation du Patrimoine, organise un week-end découverte du patrimoine de l'église les 27 et 28 Novembre**. Des animations et un concert agrémenteront ce moment.

Intervention des délégués des EPCI

- **SIERC** : une nouvelle proposition de contrat a été faite par Engie le 22 Octobre. Le coût serait à la baisse de 13 %. L'accord est à retourner avant le 27 Octobre à 17h00.
- **PNR** (rapporteur Philippe Cortes)
La modification de la charte est toujours au stade d'élaboration.
- **Conseil Intercommunal des Jeunes** (rapporteurs Stéphanie Lourtil)
Aucun jeune de Vigny ne s'est inscrit. Il est nécessaire de faire un appel à volontaires.
- **Forum intercommunal des séniors** (rapporteur Sabina Beck)
Peu d'habitant de Vigny y ont participé.
La documentation et les renseignements fournis étaient intéressants.
- **Communauté de Communes Vexin Centre** (rapporteurs Robert de Kervéguen et Stéphanie Lourtil)
 - . **Développement économique** : sur la ZAE du Bord'haut de Vigny, il est prévu création de 5 cellules supplémentaires (1 000 m²) et un « tiers lieux » pour 2023.
 - . **Crèche** : son ouverture est prévue fin 2022 début 2023 (le permis de construire a déjà été déposé) en 2023.

Monsieur le maire indique que s'agissant de la pré collecte des ordures ménagères et bacs de tri, elle sera prise en charge financièrement en 2022 par la C.C.V.C.

S'agissant de Vigny, une rue est concernée : la rue des Saules.

Il n'est pas dit que cette prise en charge soit pérenne, il appartiendra alors à la commune de faire un choix :

- maintenir cette pré collecte ce qui aura un coût non négligeable pour la commune
- demander aux riverains d'apporter leurs bacs
 - soit à un point de rassemblement place d'Amboise ce qui, outre un problème de sécurité, nécessite le civisme de tous les riverains afin de récupérer leurs bacs une fois collectée
 - soit la création d'un local afin d'y installer des gros bacs comme pour le chemin du boubier. Cette solution paraît à ce stade peu envisageable compte tenu de sa situation : proche de l'église et du château donc en plein site inscrit renforcé.

Informations diverses

- Les jeux « Circino » ont été livrés en mairie le 25 Octobre.
Stéphanie Lourtil en fera la distribution.
- Une rencontre avec les nouveaux habitants sera organisée le 29 Janvier 2022.
- Des réunions de quartiers seront également programmées.
Ces rencontres se feront le samedi matin à 10h00, puis seront suivies d'un vin d'honneur.
- Les vœux de Monsieur le Maire sont prévus le 22 Janvier 2022 qui restera à confirmer en fonction de l'actualité sanitaire.
- Un dîner est proposé aux élus, ainsi que pour le secrétariat le 17 Décembre 2021.
- Les permanences en mairie du conciliateur de justice, Madame de Zitter, prendront fin en Novembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.